



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 37620

Texte de la question

M Michel Lambert attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs techniques, chefs de travaux de lycée professionnel. Chacun s'accorde à reconnaître les responsabilités des chefs de travaux (rôle pédagogique, responsabilités en matière d'organisation et direction des ateliers, rôle dans les relations avec les milieux extérieurs). Cette reconnaissance ne s'accompagne pas de la satisfaction de la principale revendication des chefs de travaux : ils souhaitent l'intégration au grade de certifié de tous les professeurs techniques, chefs de travaux, et la prise en compte en points indiciaires des indemnités spéciales qu'ils reçoivent actuellement. Il lui demande en conséquence comment il entend répondre à cette revendication.

Données clés

Auteur : [M. Lambert Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37620

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 957